

Réussir sa classe de découvertes

la ligue de
l'enseignement
séjours éducatifs

Guide pratique pour l'enseignant

Les séjours scolaires des outils pédagogiques au service de la réussite des élèves

"Les classes de découvertes constituent pour les élèves un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité."

La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences."

extrait de la circulaire de janvier 2005

Nos ambitions

En vous apportant son soutien tout au long de la mise en œuvre de votre projet, la Ligue de l'enseignement vous permet de réussir vos classes de découvertes et sorties scolaires en toute sérénité.

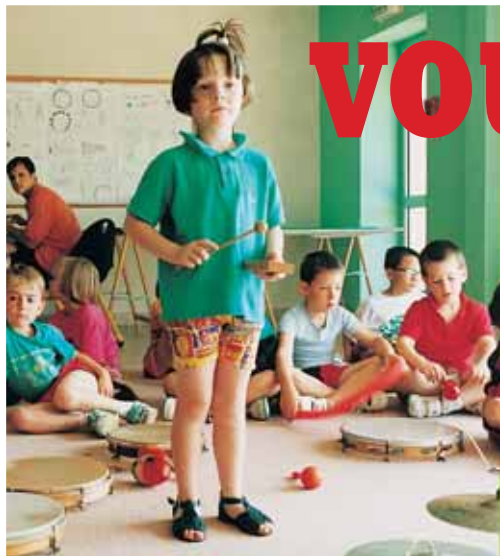
Ce fascicule a pour objectif de vous aider et vous guider, depuis la recherche d'un centre d'accueil approprié jusqu'à la réalisation de votre séjour.

Mise en œuvre pédagogique, démarches administratives, financement... nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter toutes les réponses à vos interrogations.

"séjour scolaire court" :
tout séjour d'une durée inférieure
à 5 jours (1 à 3 nuitées)

"classe de découvertes" :
tout séjour d'une durée égale ou
supérieure à 5 jours (4 nuitées et plus)





VOUS

de mai à juin et de septembre à octobre

ENVISAGEZ un séjour

Il vous faut, en tenant compte du projet d'école, en énoncer les grandes lignes afin d'obtenir l'approbation du Conseil d'école.

Il vous sera nécessaire de

VOUS INFORMER et de CHOISIR

le séjour approprié à votre projet : centre d'accueil, thématiques développées, implantation géographique...

INFORMER

*- avertir les familles de votre souhait de faire vivre une classe de découvertes à vos élèves,
- présenter les grandes lignes du projet,
- obtenir un accord de principe des parents,
- ébaucher les premiers éléments du plan de financement.*

VOUS INSCRIRE

tant auprès de notre service départemental Ligue de l'enseignement pour mettre en œuvre le projet qu'auprès de l'administration (IEN), notamment dans le cas d'une participation financière du département.

7 bonnes raisons pour partir

Partir en classe de découvertes, un moyen privilégié pour permettre à vos élèves de...

- **Construire les concepts de temps et d'espace**
Se situer dans les nouveaux espaces, connaître le passé pour mieux appréhender le présent, projeter le futur d'un environnement donné.
- **Améliorer leurs compétences méthodologiques**
S'approprier une démarche scientifique en situation, traiter l'information, observer, chercher, analyser, comparer, émettre des hypothèses, les vérifier...
- **Réinvestir les compétences fondamentales**
Écrire, lire, parler, compter... pour questionner, communiquer et raconter en se servant de la stimulation d'un milieu et d'un mode de vie nouveaux.

- **S'approprier des techniques et des outils**
S'exprimer, communiquer, pratiquer des activités sportives ou culturelles, utiliser des outils technologiques.

Mais surtout...

- **Acquérir plus d'autonomie**
Développer la curiosité et la créativité, donner le goût et le sens des responsabilités, apprendre à gérer la vie quotidienne.
- **Devenir acteur de son propre avenir**
Comprendre la diversité de son environnement et la structuration d'un milieu, penser globalement pour agir localement.
- **Savoir être et vivre ensemble**
Apprendre la vie sociale, la tolérance, construire une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité.

Réglementation

Note de service

n° 99-136
du 21.09.1999
BO hors série
n° 7 du 23.09.1999

**complétée
par la circulaire**

n° 2005-001
du 05.01.2005
BO n° 2
du 13.01.2005

Nous

VOUS informons

Par la diffusion dans toutes les écoles de nos brochures nationales (deuxième quinzaine de mai), régionales ou départementales vous permettant de choisir le séjour qui convient le mieux à vos intentions.

VOUS conseillons

En répondant à toutes les demandes d'information tant sur le séjour envisagé que sur toutes les données de la mise en place d'un séjour (réglementation, financement, organisation...) et en fournissant une documentation détaillée sur le ou les séjours pressentis.

VOUS accompagnons

En vous rencontrant et si besoin, en animant avec vous la réunion d'information aux parents en vous aidant à construire le programme du séjour et à préparer le plan de financement.

Nous vous établissons les devis nécessaires y compris les éventuelles prestations supplémentaires (transport, visites, encadrements supplémentaires...).

Nous vous informons des aides possibles (mairie, subvention départementale, DDASS, chèques-vacances...).

Informons et conseillons sur les actions possibles pour améliorer l'auto-financement et diminuer la part des familles.



Financement

Vous pouvez faire appel à plusieurs "financeurs".

L'Éducation nationale

Une aide financière peut être apportée à certaines classes de découvertes en particulier celles de type "classes culturelles" et "classes de ville". Se renseigner auprès de l'inspection académique ou de son équipe de circonscription pour connaître les modalités d'attribution.

Les collectivités locales

Impliquées de plus en plus depuis les lois de décentralisation dans la gestion de l'école publique, les collectivités locales peuvent vous apporter un soutien financier important.

Mairie - Communauté de communes - Conseil général

De nombreuses municipalités apportent leur contribution à ce type de projet. Demandez à rencontrer le maire ou l'adjoint en charge des questions d'éducation.

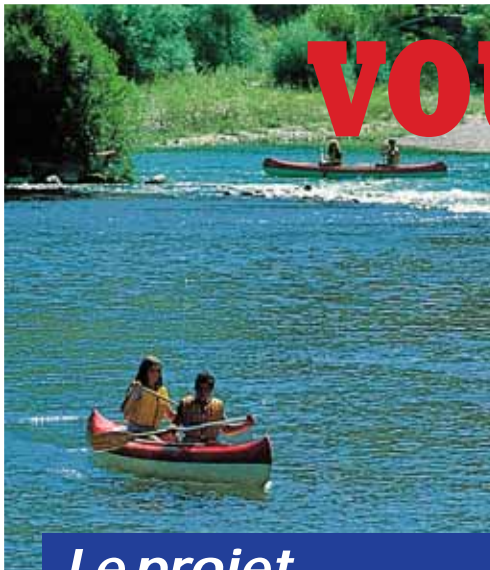
Des partenaires privés : n'hésitez pas à faire appel à vos relations mais aussi aux parents d'élèves pour contacter des partenaires privés (commerçants du village...) susceptibles de financer une partie du séjour.

Des bourses ou aides à projet : selon le thème de votre classe de découvertes, des bourses spécifiques peuvent vous être accordées (en particulier dans le domaine de l'éducation à l'environnement).

La coopérative, l'association de parents, l'amicale laïque, le club des anciens...

Les familles : leur participation doit être la plus réduite possible, afin qu'aucun enfant ne soit écarté pour des raisons financières.

Des actions d'autofinancement : vente de journaux réalisés par les enfants, participation à la Quinzaine de l'école publique, vide-grenier organisé par les parents...



VOUS

de la signature de la convention à J - 8 semaines

devez faire une demande d'AUTORISATION de départ en sortie scolaire avec nuitées

Ce document vous est envoyé par l'administration et vous devez le retourner renseigné à votre IEN, 8 semaines au moins avant votre départ pour un séjour hors du département (10 semaines pour un séjour à l'étranger, 5 semaines pour un séjour dans votre département).

Il comporte suivant les cas plusieurs annexes dont une notamment concernant le transport.

*Vous devez également joindre votre **projet pédagogique** et le **programme du séjour**.*

Le projet

La demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitées doit être accompagnée d'un projet pédagogique.

Voici quelques pistes pour l'écriture de ce document.

Plan du projet

En préambule, indiquez en quoi la classe de découvertes s'inscrit dans le projet d'école.

1- Pourquoi ?

> Objectifs visés

Décrivez avec précision vos objectifs, en ayant le souci de leur évolution pendant le séjour et surtout au retour.

● Attitude et savoir-être :

- autonomie,
- socialisation, vie en collectivité,
- prise de responsabilité...

● Méthode de travail :

- savoir utiliser certaines compétences transversales dans un contexte réel (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...),
- s'approprier une démarche (la démarche scientifique par exemple).

● Connaissances disciplinaires qui seront construites ou réinvesties durant la classe de découvertes.

2- Comment ?

> Le projet d'activité :

- les activités et visites prévues dans le programme,
- l'organisation et les dispositifs envisagés,
- les tâches que les élèves devront effectuer (recueillir des informations, réaliser une interview, observer, manipuler, s'exercer à...),
- le programme détaillé du séjour,
- une journée type qui mette en relief la façon dont vous envisagez la gestion de la vie quotidienne au centre : horaires des lever, coucher, repas, temps calmes, temps libres...

> La répartition des rôles :

- quel est le rôle des animateurs (activités de découverte et/ou temps de vie collective...)?
- quel est celui des accompagnateurs ?
- quel est le vôtre durant le séjour ?

Nous

VOUS accompagnons

en vous fournissant tous les éléments nécessaires dépendants de notre fonction d'organisateur (agrément du centre, identification des personnels et autres intervenants, transport éventuel...).

Pour vous simplifier la tâche, nous pouvons vous établir un fac-similé renseigné de ce document.

Préparons avec vous

votre séjour, en relation directe avec le centre, en le personnalisant pour répondre au mieux à vos attentes.

VOUS fournissons tous les éléments nécessaires pour faciliter votre tâche (fiches trousseau, fiches sanitaires...).

Nos services +

Le transport

Nous pouvons gérer l'ensemble des transports (voyage et sorties sur place). Dans ce cas, nous vous renseignerons et fournirons l'annexe 3 (à joindre à la demande d'autorisation de sortie).

Par sécurité, nous n'utilisons que les services d'entreprises dûment enregistrées au répertoire départemental de l'inspection académique.

Les normes d'encadrement des enfants sont applicables dès le départ de l'école.

Ainsi, vos élèves seront accompagnés au minimum de 1 adulte pour 8 enfants de maternelle, 1 pour 10 enfants d'école élémentaire (vous compris - hors chauffeur). Vos accompagnateurs doivent être couverts par une assurance (responsabilité civile + individuelle accident).

Assurance - Assistance

Vous n'avez pas besoin de fournir des attestations individuelles. Nous assurons tous les élèves et les accompagnants, assistance comprise, même s'ils le sont déjà.

Santé

Nous vous fournissons des fiches individuelles. Vous vérifiez qu'elles sont parfaitement renseignées et accompagnées des documents médicaux éventuellement nécessaires.

Nos assistants sanitaires veilleront à faire suivre les traitements prescrits en conformité avec les indications médicales et les autorisations parentales.

Nous nous adaptons à toutes les situations, même les plus délicates, en faisant, si besoin, appel aux professionnels de la santé.

L'encadrement

Nous attachons une importance particulière à notre personnel.

Titulaires des diplômes requis et agréées par l'Éducation nationale, nos équipes sont régulièrement évaluées dans leurs fonctions.

Dès la préparation du séjour, le directeur du centre vous invitera à étudier une bonne répartition des tâches entre les différents intervenants (enseignants, animateurs, accompagnateurs...).

Il vous appartiendra ainsi de définir les priorités d'intervention des personnels en fonction de vos attentes et objectifs.

La direction du centre assure la coordination des interventions de chacun.





VOUS

à J - 4 semaines

Réunissez les parents pour les informer des détails du projet, avec si possible le délégué classe de découvertes et le directeur ou le responsable pédagogique du centre d'accueil.

Définissez avec eux les modalités de communication (Internet, blog, site, courrier...).

Communiquez au centre les informations spécifiques : répartition garçons/filles enfants et adultes, régimes alimentaires particuliers, particularités médicales, etc.

Préparez

- le séjour avec les élèves : courrier au centre, répartition des chambres, renseignements géographiques... ,

- les derniers éléments éventuellement nécessaires (matériel pédagogique, documents administratifs...).

Nos services +

Les activités

Le programme d'activités est élaboré avec vous, en tenant compte de votre projet et de vos objectifs spécifiques.

Ce planning tient compte de tous les facteurs (météo, fatigue des enfants...) afin de favoriser au mieux sa réussite.

Toutes les activités proposées se déroulent dans des conditions parfaitement conformes aux différentes législations en vigueur.

Nous vous informons des réglementations notamment quand elles nécessitent des contrôles préalables (pratique de la voile par exemple).

Rôle des accompagnateurs qui viennent de l'école

Depuis septembre 1997, l'Éducation nationale

exige la présence d'un adulte par tranche de 10 élèves de primaire et d'un adulte par tranche de 8 élèves de maternelle pour les séjours avec nuitées.

Ces accompagnateurs sont donc présents sur la durée totale de la classe de découvertes.

Il est donc important de rappeler leur rôle sur la durée du séjour...

L'enseignant est responsable des enfants, du projet du séjour et de sa mise en œuvre.

Les animateurs sont au service du projet pédagogique de l'enseignant. Ils proposent donc des méthodes de découvertes ainsi que des idées constructives allant dans le sens du projet.

Ils sont présents 35 h/semaine, soit une moyenne quotidienne d'environ 7 h, réparties sur les moments de découverte pour un séjour du lundi au vendredi, et sur une durée proportionnelle en fonction des autres durées de séjour.

Les accompagnateurs aident l'enseignant pendant les moments de vie quotidienne et renforcent éventuellement l'encadrement sur les moments de découverte.

Pendant le transport des enfants (convoyage), les règles qui s'appliquent sont les mêmes que celles pendant le déroulement du séjour.

Après le séjour

À votre retour, n'oubliez pas de renseigner un "compte-rendu" pour l'administration (document fourni par votre IA).

Attentifs à toutes vos remarques, nous vous invitons également à remplir un compte-rendu de séjour (sur place à l'issue du séjour ou dès votre retour). Celui-ci nous permettra d'améliorer nos services ou de mettre en place de nouvelles formules.

Nous

Animons

si besoin avec vous la réunion des parents.

Préparons votre venue

en tenant compte de tous les éléments fournis et en veillant notamment aux informations particulières que vous nous avez transmises.

N'oubliez pas de contacter...

- le transporteur pour l'horaire et le lieu de départ, le plan de transport, le numéro de portable du conducteur, le numéro d'urgence du transporteur,
- le directeur du centre pour l'horaire d'arrivée au centre, les effectifs, adresser la liste des élèves et, éventuellement, la répartition par chambre, le programme (il peut y avoir des modifications de dernière minute), l'équipe d'animation,
- l'IEN (si besoin) pour signaler par écrit toute modification (animateur ou accompagnateur, modification de l'effectif, du programme...),
- les parents pour récupérer, si ce n'est fait, les fiches sanitaires et les autorisations de soin, le solde du séjour (éventuellement), régler tout problème particulier, confirmer les horaires et lieux de départ et d'arrivée, prévoir le repas froid pour l'aller (si nécessaire).



Pédagogie

Tous nos séjours sont la résultante d'une longue expérience, de l'adaptation permanente aux programmes officiels et de la prise en compte de vos attentes spécifiques.

Responsabilité

"Donneurs d'ordre", notre responsabilité est totalement engagée dans TOUTES les composantes d'un séjour, dès la prise en charge à l'école (lorsque nous assurons le transport).

Sécurité

Toutes nos prestations (centres, activités, encadrement...) répondent totalement aux normes en vigueur et à l'évolution constante des prescriptions.

Où s'inscrire ?

Auprès des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement

Dans nos fédérations d'Île-de-France

77 - SEINE-ET-MARNE

(01 64 83 55 77)
FOCEL
Maison de l'enseignement
Impasse du château
La Rochette
77008 Melun cedex

78 - YVELINES

(01 39 23 82 95)
La Ligue 78
18, Bd Saint-Antoine
BP 77
78151 Le Chesnay cedex
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h 30.

91 - ESSONNE

(01 69 36 08 13/17)
Ligue de l'enseignement 91
8, allée Stéphane Mallarmé
BP 58
91002 Evry cedex
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 18 h (17 h le vendredi).

92 - HAUTS-DE-SEINE

(01 46 69 92 10)
Ligue de l'enseignement
101/111, avenue Jules Quentin
92000 Nanterre
Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

93 - SEINE-SAINT-DENIS

(01 48 96 25 20)
FOL - 119, rue P. Séraud
93000 Bobigny

94 - VAL-DE-MARNE

(01 43 53 80 03)
Espace Condorcet
88, rue Marcel Bourdarias
BP 81
94142 Alfortville cedex
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 15 à 17 h 30.

Ligue de l'enseignement

(01 46 63 50 51)
Moulin de la Bièvre
73, avenue Larroumès
94240 L'Hayles-Roses
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

95 - VAL-D'OISE

(01 30 31 89 43)
Ligue de l'enseignement
2-4, rue Berthelot
95300 Pontoise
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

01 - AIN

(04 74 23 80 21)
FOL
42, rue Charles Robin
01006 Bourg-en-Bresse

02 - AISNE

(03 23 54 53 20)
FOL
79, rue Jacquin
02200 Belleu

03 - ALLIER

(04 70 46 45 21)
FOL
42, rue du progrès
03000 Moulins

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

(04 92 30 91 00)
Ligue de l'enseignement
9, chemin des Alpilles
BP 9049
04991 Digne-les-Bains cedex

05 - HAUTES-ALPES

(04 92 56 02 03)
ADELHA
23, avenue Commandant
Dumont
05000 Gap

06 - ALPES-MARITIMES

(04 93 87 24 64)
FOL
12, rue Vernier
06000 Nice
07 - ARDÈCHE
(04 75 20 27 00)
FOL
Bd de la Chaumette
BP 219
07002 Privas cedex

08 - ARDENNES

(03 24 33 81 18)
Ligue de l'enseignement
6, rue des Sources - BP 90071
08002 Charleville-Mézières
cedex

09 - ARIÈGE

(05 61 02 80 02)
FOL
13, rue du Lt Paul Delpech
09000 Foix

10 - AUBE

(03 25 82 68 65)
FOL
8, rue de la mission
BP 103
10003 Troyes cedex

11 - AUDE

(04 68 11 43 10)
FOL
22, rue Antoine Marty
BP 24
11020 Carcassonne cedex

12 - AVEYRON

(05 65 77 36 00)
FOL
2, rue Henri Dunant
BP 518
12005 Rodez cedex

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

(04 91 24 31 73)
FOL
27, rue Mazagan
13001 Marseille
14 - CALVADOS
(02 31 06 11 11)
FOL
16, rue de la Girafe
14078 Caen cedex 5

15 - CANTAL

(04 71 48 95 56)
FAL
Centre laïque Antonin Lac
Rue du 13^e R.I.
15012 Aurillac cedex

16 - CHARENTE

(05 45 95 17 89)
FCOL
14, rue Marcel Paul
BP 334
16008 Angoulême cedex

17 - CHARENTE-MARITIME

(05 46 41 73 00)
Ligue de l'enseignement
29, rue Réaumur
BP 1020
17087 La Rochelle cedex 2

18 - CHER

(02 48 48 01 00)
FOL
5, rue Samson
18022 Bourges cedex

19 - CORRÈZE

(05 55 26 42 12)
FAL
Ancienne Ecole des
Condamines
Impasse Pièce Saint-Avid
BP 123
19004 Tulle

2A - CORSE DU SUD

(04 95 21 41 97)
FALEP
280, rue des Violettes
BP 185
20151 Ajaccio cedex 1

2B - HAUTE-CORSE

(04 95 31 25 14)
FALEP
Bâtiment 1 45
Les logis de Montosoro
BP 154
20292 Bastia cedex

21 - CÔTE-D'OR

(03 80 30 81 45)
FOL
2, rue Claude Bernard
BP 73043
21030 Dijon cedex

22 - CÔTES-D'ARMOR

(02 96 94 16 08)
FOL
89, bd Edouard Prigent
BP 528
22005 Saint-Brieuc cedex 1

23 - CREUSE

(05 55 61 44 15)
FOL
Maison de l'éducation
et de la formation
1, rue Marc Purat
BP 343
23007 Guéret cedex

24 - DORDOGNE

(05 53 02 44 24/26)
FOL
82, avenue Georges Pompidou
BP 1055
24001 Périgueux cedex 1

25 - DOUBS

(03 84 35 12 15)
Ligue de l'enseignement
URFOL Franche-Comté
280, rue des Violettes
BP 185
39005 Lons-le-Saunier cedex

26 - DRÔME

(04 75 82 44 70)
FOL
26-32, avenue Sadi Carnot
BP 133
26001 Valence cedex

27 - Eure

(02 32 39 03 11)
FOL
1, rue Saint-Thomas
27000 Evreux

28 - Eure-et-Loire

(02 37 84 05 97/98)
FOL
10, avenue de Bretagne
BP 1079
28302 Mainvilliers cedex

29 - FINISTÈRE

(02 98 02 07 38)
FOL
27, rue Dixmude
29603 Brest cedex

30 - GARD

(04 66 36 31 32 33)
FALEP
60, rue Pierre Séraud
30000 Nîmes

31 - HAUTE-GARONNE

(05 62 27 91 40)
FOL
31, rue des Amidonniers
BP 10906
31009 Toulouse cedex 6

32 - GERS

(05 62 60 64 30)
FALEP
36, rue des canaris - BP 578
32022 Auch cedex 9

33 - GIRONDE

(05 56 44 52 25)
FOL
12, rue Vauban
33000 Bordeaux
- Diffusion vacances
(05 56 52 90 47)
22, rue Huguerie
33000 Bordeaux

34 - HÉRAULT

(04 67 04 34 88)
FOL
40, rue du Fbg St-Jaumes
34000 Montpellier

35 - ILLE-ET-VILAINE

(02 99 67 10 67)
FOL
Centre Colombia
45, rue Capitaine Maignan
35000 Rennes

36 - INDRE

(02 54 61 34 45)
FOL
23, Bd de la Valla - BP 77
36002 Châteauroux cedex

37 - INDRE-ET-LOIRE

(02 47 05 37 23)
FOL
57, Bd Heurteloup
BP 4119
37041 Tours cedex 1

38 - ISÈRE

(04 38 12 41 36/38)
FOL
38, rue Nicolas Chorier
38028 Grenoble cedex 1

39 - JURA

(03 84 35 12 15)
Ligue de l'enseignement
URFOL Franche-Comté
280, rue des Violettes
BP 185
39005 Lons-le-Saunier cedex

40 - LANDES

(05 58 06 31 32)
FALEP
122, rue du général de Lobit
40000 Mont-de-Marsan

Dans nos points de diffusion parisiens

7^e Ligue de l'enseignement
3, rue Récamier
75341 Paris cedex 7
(01 43 58 95 55)
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.
et de 13 h à 17 h 30.
Métro Sévres-Babylone.

11^e Siège de la Fédération
des conseils de parents d'élèves des écoles
publiques (F.C.P.E.)
108/110, avenue Ledru-Rollin
75544 Paris cedex 11
(01 43 57 16 16)
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.
Métro Ledru-Rollin.



19^e Ligue de l'enseignement
Fédération de Paris
9, rue du Docteur Poitain
75019 Paris
(01 53 38 85 02)

20^e Ligue de l'enseignement
21, rue Saint-Fargeau - BP 313
75989 Paris cedex 20
(01 43 58 95 55)
Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30.
et de 14 h à 18 h 30.
Métro Saint-Fargeau.



41 - LOIR-ET-CHER
(02 54 43 01 61)
FOL
4, rue Bourseul
BP 11003
41010 Blois cedex

42 - LOIRE
- FOL
(04 77 49 54 85)
6, rue Buisson
BP 514
42007 Saint-Etienne cedex
1
- FOL/Antenne roannaise
(04 77 71 25 81)
12, avenue de Paris
42334 Roanne cedex

43 - HAUTE-LOIRE
(04 71 02 53 05)
FOI
1, rue de la Sermonie
BP 607
43750 Vals-Près-le-Puy

44 - LOIRE-ATLANTIQUE
(02 51 86 33 00)
FAL
9, rue des Olivettes
BP 74109
44041 Nantes cedex 1

45 - LOIRET
(02 38 62 75 37)
Ligue de l'enseignement
12, rue Stanislas Julien
45057 Orléans
Changement d'adresse à par-
tir du 1^{er} septembre 2006.

46 - LOT
(05 65 22 68 21)
FOL
79, rue du portail Alban
46000 Cahors

47 - LOT-ET-GARONNE
(05 53 77 05 32)
FOL
108, rue Fumardelles
47000 Agen

48 - LOZERE
(04 66 49 00 30)
FOL
23, rue de la chicanette
BP 16
48001 Mende cedex

49 - MAINE-ET-LOIRE
(02 41 96 11 56)
FOL
14 bis, avenue Marie Talet
49100 Angers

50 - MANCHE
(02 33 77 42 52)
Ligue de l'enseignement
5, bd de la Dollée
50009 Saint-Lo cedex

51 - MARNE
(03 26 84 37 57)
Ligue de l'enseignement
19,23, rue Alphonse
Daudet
BP 2187
51081 Reims cedex

52 - HAUTE-MARNE
(03 25 03 28 20)
FOL
23, rue du vieux moulin
BP 2041
52902 Chaumont cedex 9

53 - MAYENNE
(02 43 53 07 17)
FOI
33, allée du Vieux-St-Louis
BP 1424
53014 Laval cedex

**54 - MEURTHE-ET-
MOSELLE**
(03 83 92 56 05)
FOL
49, rue Isabey
CS 85221
54052 Nancy cedex

55 - MEUSE
(03 29 79 08 58)
FOL
15, rue Robert Lhuere
BP 59
55001 Bar-le-Duc cedex

56 - MORBIHAN
(02 97 21 17 43)
Ligue de l'enseignement
51, avenue Chenailier
BP 313
56103 Lorient cedex

57 - MOSELLE
(03 87 66 10 57)
FOL
3, rue Gambetta - BP
90803
57013 Metz cedex

58 - NIEVRE
(03 86 71 97 31)
FOL
6, allée docteur Subert
58008 Nevers

59 - NORD
(03 20 16 39 39)
Ligue de l'enseignement
13, place Simon Volland
59000 Lille

60 - OISE
(03 44 15 32 03)
Ligue de l'enseignement
22, Bd Jules Brière
60000 Beauvais

61 - ORNE
(02 33 82 37 81)
FOL
52, rue de l'écusson
61000 Alençon

62 - PAS-DE-CALAIS
(03 21 64 47 83)
FOL
1, route nationale - BP 8
62131 Verquin cedex

63 - PUY-DE-DOME
(04 73 14 79 20)
Ligue de l'enseignement
Centre Couthon
25, place Deille, entrée B
63000 Clermont-Ferrand

**64 - PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**
(05 59 32 00 66)
Ligue de l'enseignement
17, rue Boyrie
64000 Pau

65 - HAUTES-PYRÉNÉES
(05 62 44 50 57)
FOL
1, rue Miramont
65000 Tarbes

**66 - PYRÉNÉES-
ORIENTALES**
(04 68 08 11 18)
FOL
1, rue Michel Dutours
66027 Perpignan cedex

67 - BAS-RHIN
(03 90 40 63 73/74)
Ligue de l'enseignement
15, rue de l'Industrie
BP 70437
67412 Illkirch cedex

68 - HAUT-RHIN
(03 89 45 70 02)
FOL
18, rue du Jura
BP 40066
68390 Sausheim cedex

69 - RHONE
(04 72 60 04 70)
Ligue de l'enseignement
20, rue François Garcin
69423 Lyon cedex 3

70 - HAUTE-SAÔNE
(03 84 35 12 15)
Ligue de l'enseignement
URFOL Franche-Comté
280, rue des Violettes
BP 185
39005 Lons-le-Saunier
cedex

71 - SAÔNE-ET-LOIRE
(03 85 38 47 48)
FOL
63, rue de Strasbourg
71017 Mâcon cedex

72 - SARTHE
(02 43 39 27 20)
FAL
12,18, rue Béranger
72018 Le Mans cedex

73 - SAVOIE
(04 79 85 69 14)
FOL
Centre aéré des Monts
81, chemin des Ecoreuils
BP 403
73004 Chambéry cedex

74 - HAUTE-SAVOIE
(04 50 52 30 00)
FOL
3, avenue de la plaine
BP 340
74008 Annecy cedex

76 - SEINE-MARITIME
- Ligue de l'enseignement
(02 32 74 92 28)
4, rue Ernest Renan
76800 Saint-Etienne-du-
Rouvray
- Ligue de l'enseignement
(02 32 74 92 20)
32, rue Clovis
76600 Le Havre

79 - DEUX-SÈVRES
(05 49 77 38 75)
La Ligue/FLEP
2, rue Jacques Daguerre
BP 3091
79012 Niort cedex

80 - SOMME
(03 22 71 51 80)
Ligue de l'enseignement
10, rue Jean XXIII
BP 2709
80027 Amiens cedex 1

81 - TARN
(05 63 54 05 70)
FOL
11, rue Fonvielle
81011 Albi cedex 9

82 - TARN-ET-GARONNE
(05 63 63 04 20)
FOL
709, bd Alsace Lorraine
BP 108
82000 Montauban

83 - VAR
(04 94 24 72 91)
FOL
484, avenue des lices
83000 Toulon

84 - VAUCLUSE
(04 90 13 38 12)
FOL
5, rue Adrien Marcel
BP 1003
84095 Avignon cedex 9

85 - VENDEE
(05 51 36 13 97)
FOL
41, rue Monge - BP 23
85001 La Roche-sur-Yon

86 - VIENNE
(05 49 38 37 48)
FOL
18, rue de la brouette
du vinaigrier
BP 187
86005 Poitiers cedex

87 - HAUTE-VIENNE
(05 55 03 36 07)
FOL
22, rue du Lieutenant
Meynieux
BP 1713
87025 Limoges cedex 1

88 - VOSGES
(03 29 69 64 61)
FOL
4, quai des bons enfants
BP 269
88007 Épinal cedex

89 - YONNE
(03 86 51 86 00)
FOCEPY
62 bis, rue Guynemer
89015 Auxerre cedex

90 - BELFORT
(03 84 35 12 15)
Ligue de l'enseignement
URFOL Franche-Comté
280, rue des Violettes
BP 185
39005 Lons-le-Saunier
cedex

971 - GUADELOUPE
(05 90 83 05 65)
FOL

972 - MARTINIQUE
(05 96 60 87 91)
FOL
31, rue Perrinon
97200 Fort-de-France

973 - GUYANE
(05 94 31 25 14)
FOYER LAIQUE
51, rue Schoelcher
BP 344
97327 Cayenne cedex

974 - LA REUNION
(02 62 94 84 43)
FOL
3, bis rue Rostaunay
BP 839
97476 Saint-Denis cedex

NOUVELLE-CALÉDONIE
(00 687 27 21 40)
FOL
Avenue des frères
Carcapino
BP 300
98845 Nouméa cedex

POLYNÉSIE-FRANÇAISE
(00 684 42 66 07)
FOL
Rue Octave Moreau - BP
341
Papeete (TAHITI)

Au siège des antennes régionales Ligue de l'enseignement

ALSACE-LORRAINE
(dép. 54-55-57-67-68-88)
FOL
49, rue Isabey
54052 Nancy cedex
(03 83 92 56 05)

AQUITAINE
(dép. 24-33-40-47-64)
Ligue de l'enseignement
22, rue Huguerie
33000 Bordeaux
Résidence Charles Perrault
(05 56 52 90 47)

BRETAGNE
(dép. 22-29-35-56)
Ligue de l'enseignement
9, rue Poulain Corbion
BP 4127
22041 Saint-Brieuc cedex 2
(02 96 61 64 42)

LANGUEDOC-ROUSSILLON
(dép. 11-30-34-48-66)
Ligue de l'enseignement
-40, rue Faubourg St-James
34000 Montpellier
(04 67 04 34 88)

MIDI-PYRÉNÉES
(00 687 27 21 40)
FOL
31, rue des Amidonniers - EP 436
31009 Toulouse cedex
(05 62 27 91 40)

NORD-PICARDIE
(dép. 02-09-59-60-62-80)
Ligue de l'enseignement
13, place Simon Volland
59000 Lille
(03 20 16 39 39)

PAYS-DE-LA-LOIRE
(dép. 44-49-53-72-85)
Ligue de l'enseignement
3, rue Contrescarpe
44000 Nantes
(02 40 35 83 35)

**POITOU-CHARENTE/
CENTRE-LIMOUSIN**
(dép. 16-17-18-19-23-28-
36-37-41-45-79-86-87)
Ligue de l'enseignement
Résidence Charles Perrault
1 et 3, rue de Provence
86000 Poitiers
(05 49 41 57 98)

**PROVENCE-ALPES-CÔTE-
D'AZUR**
(dép. 04-05-06-13-2A-2B-
83-84)
Ligue de l'enseignement
68, avenue de Toulon
13006 Marseille
(04 91 79 83 00)

RHÔNE-ALPES/AUVERGNE
(dép. 01-03-07-15-26-38-42-43-
69-73-74)
Ligue de l'enseignement
6, rue Victor Hugo
69002 Lyon
(04 78 42 14 68)

Une action permanente au service de l'école

L'école ne peut évoluer uniquement par ses propres forces pour être effectivement celle que nous voulons, c'est-à-dire celle de tous.

Regroupement de citoyens bénévoles et de professionnels de l'éducation attachés à la réussite des jeunes et au service public, la Ligue de l'enseignement est pleinement engagée pour aider l'école à accomplir cette évolution :

- accompagnement à la scolarité pour apporter aux enfants les appuis de culture, de socialisation,
- aménagement des temps et espaces de vie des enfants,
- développement quantitatif et qualitatif des restaurants d'enfants,
- classes de découvertes et voyages scolaires pour favoriser l'ouverture au monde des enfants et leur intégration sociale et culturelle,
- éducation artistique dans le cadre de projets culturels,
- activités sportives avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) pour découvrir les sports dans une approche de développement personnel et relationnel de l'enfant,
- éducation à la responsabilité, à la citoyenneté, notamment par les actions de l'USEP, par la formation des délégués-élèves des collèges et lycées, les "juniors associations", la Quinzaine de l'école publique, les Semaines nationales d'éducation contre le racisme, la défense des droits de l'enfant...

Telles sont quelques-unes de nos actions quotidiennes d'*associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.*



Défendre vos intérêts

Parce que partir en classe de découvertes constitue un engagement important de votre part, nous agissons en permanence pour faire reconnaître votre implication.

La nouvelle circulaire a pris en compte plusieurs de nos propositions : formation, soutien pédagogique, simplification administrative, valorisation de votre travail...